

CAES : UNE PREMIERE VICTOIRE !

En réponse à la demande de subvention pour 2020, la DSR a décidé de reconduire le montant attribué en 2019, soit 85000€ (50000€ au titre de la subvention principale et 35000€ au titre de la subvention complémentaire liée aux actions de sécurité routière).

Encore une année pendant laquelle le CAES pourra tourner à plein régime grâce avant tout à la participation des IPCSR et DPCSR.

C'est une première victoire pour le CAES qui fait suite aux actions entreprises pour sauver notre outil social.

Pour rappel

- ❑ Dans un courrier adressé au président du CAES le 31 juillet dernier, Emmanuel Barbe annonçait que dès 2022, la DSR ne financera plus le CAES sur son volet action sociale et que durant les 3 années à venir, les financements s'éteindraient progressivement.
- ❑ **Les prestations sociales du CAES pouvaient être impactées par cette coupe budgétaire dès 2020.**
- ❑ Le SNICA-**FO** était alors intervenu immédiatement auprès de la DSR ([cliquez ici](#))
- ❑ Nous avons également appelé l'ensemble des I-D-PCSR à démontrer leur soutien massif au CAES en signant et en faisant signer massivement [la pétition initiée par le comité directeur du CAES](#).
- ❑ Enfin le SNICA-**FO** avait [écrit au secrétaire général du MI](#) en revendiquant le maintien de toutes les subventions du CAES en rappelant, notamment, l'engagement pris par le MI en 2013 sur ce sujet et toute l'importance de cet outil social pour les IPCSR et DPCSR.

Cette première victoire ne doit toutefois pas nous faire oublier que le combat continue pour les années à venir.

Le SNICA-**FO** invite donc l'ensemble des IPCSR et DPCSR à continuer de signer et faire signer massivement [LA PÉTITION](#).